

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Mars 2008

L'an deux mil huit, le 8 Mars à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Jean-Marie DELAMARE**, Maire.

Etaient présents : Mrs **GILLES, ROUSSEAU**, Maires adjoints,
Mme **CROS-GIMBERT**, Mrs **BERLY, FOSSEY, HOYER,**
GRASSELLI, FLAMBARD, Conseillers municipaux.

Absente : Madame **COLLARD**

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL 15 Février 2008

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, secrétaire de séance, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Desserte internet haut débit :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de sa séance du 30 Janvier 2008, le Conseil Communautaire a décidé la prise d'une compétence « desserte en haut débit ». Cette dernière s'articulera comme suit : « **Etablir sur le territoire des infrastructures passives telles que des tranchées, des pylônes, des fourreaux, des fibres ou génie civil (armoires), et les mettre à disposition du marché local.** »

Techniquement, il s'agira d'étudier avec les opérateurs potentiels le type et le nombre des infrastructures souhaitables pour combler les zones blanches, en sachant qu'un seuil d'intervention sera déterminé, en fonction du montant des investissements par rapport au nombre de lignes inéligibles.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification statutaire n° 8 telle que présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1425-1 et L 1511-6, L 5211-20,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 Janvier et transmise par courrier en date du 19 Février,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Et Après en avoir délibéré

Accepte de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur en ajoutant à l'article 6 un paragraphe ainsi rédigé « Etablir sur le territoire des infrastructures passives telles que des tranchées, des pylônes, des fourreaux, des fibres ou génie civil (armoires), et les mettre à disposition du marché local. »

Questions diverses :

Demande de Subvention de l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie de St GATIEN : Demande rejetée.

Dossier « Adduction d'eau »

Monsieur le Maire fait le point des recherches entreprises pour reconstituer l'historique de ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23Heures après quoi Monsieur le Maire adresse un mot de remerciement à Messieurs Antoine GRASSELLI et Jean Michel FLAMBARD pour leur présence assidue et le travail accompli au cours de ce mandat qui s'achève.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL